

Compte-rendu du café-citoyens du samedi 3 octobre 2020

Thème : L'annulation des élections municipales du 15 mars et 28 juin par le Tribunal administratif de Toulouse

En présence de tous les élus (sauf Melvin Rocher excusé) et d'une 40aine d'habitants de Vaour

Prise de notes : Nathalie M

Organisation de cette réunion, non pour prendre des décisions mais pour mettre au courant.

Historique des faits par Jérémie Steil, sur les conclusions de la Rapporteuse publique concernant le dépouillement laborieux du scrutin. Pour elle, il ne permet pas d'affirmer avec certitude que d'autres erreurs de comptage n'ont pas été commises pendant ces opérations et ainsi que les résultats proclamés correspondent bien au vote des électeurs eu égard au faible écart de voix séparant des candidats.

La majeure partie des griefs portés par Djamel Bourhala a été déboutée exceptée deux => la personne ayant voté 2 fois (erreur dans la procuration) et la carte d'identité glissée dans l'urne.

Au début les élus de la liste Vaour Citoyens ne se sont sentis aucunement concernés par cette histoire => d'où une réponse formulée de manière non juridique dans laquelle était affirmée leur incompréhension.

C'était le début du confinement. C'était difficile d'apporter une défense alors qu'il était impossible de sortir et de s'organiser.

Ce recours contre les élus leur a paru étrange => avoir à se défendre pour une faute qu'ils n'avaient pas commise.

Il a aussi coûté beaucoup d'argent et procuré du stress.

Un groupe du futur Vaour Citoyen avait été rencontrer Djamel Bourhala et Georges Bousquet => Djamel Bourhala voulait discuter avec sa liste, Georges Bousquet voulait continuer le recours.

Une élue a alerté le groupe sur la nécessité d'une défense professionnelle: un avocat a pu poser un mémoire en défense la veille de la fermeture du dossier (4 avril). Coût : 1500 euros à se partager entre les élus mis en cause.

Le 22 septembre convocation au Tribunal Administratif et conclusion de la rapporteure parisienne. A l'audience surprise : le mémoire en défense de l'avocat n'a pas été communiqué à la rapporteure publique ni à la partie adverse.

L'avocat n'a pu terminer son mémoire: il s'est fait couper la parole par le juge : "jugement le 30 septembre. Affaire suivante"

Les conclusions du jugement ont été reçues jeudi 1er octobre.

Les élus actuellement en place ont un mois (incompressible) pour agir ou non :

=> Soit aller en appel au Conseil d'État

=> Ou refaire les élections.

* Si Appel => Prise en charge par un avocat parisien spécialisé au Conseil d'État.

Coût autour de 5000 euros – de la poche des élus mis en cause (non pris sur le budget de la mairie).

Comme la décision n'est pas suspensive, ils restent en place jusqu'à la décision du Conseil d'État (3 mois...ou plus). Le Conseil d'État peut aussi aller dans le même sens que le Tribunal

Administratif et demander de nouvelles élections => importantes pertes de temps

Et pendant ces 3 mois, l'équipe municipale ne pourra pas faire passer des décisions importantes.

Or il y a des échéances cruciales => PLUI, Fusion de la 4C avec le Carmausin-Ségala etc...

* Si pas appel => la préfecture nomme 3 personnes (qui peuvent être d'anciens maires, le maire actuel, des personnes ou non de la commune). pour gérer les affaires urgentes de Vaour. Toutes les affaires du village restent donc en attente.

S'il y a de nouvelles élections, tout repart comme en mars avec constitution de listes etc...

Plusieurs remarques, questions et commentaires

- Tout n'a pas été noté dans le procès verbal lors des élections.
- Si on peut apaiser les choses => faire une seule liste
Réponse => avant les élections municipale, en février dernier, un groupe du futur Vaour citoyen avait été rencontrer le groupe de la liste de Djamal pour faire liste commune et avait essuyé un refus.
- Ce n'est pas bonne nouvelle, pas bon pour le village que nous en soyons là
- J'ai beaucoup apprécié la continuation de cette mission autour de l'eau. Il faut minimiser cette notion de rivalité que je ne sens pas avec cette équipe en place. Elle est dans une logique de réflexion et de décisions. Je tiens à ce que cela continue.
Quel est le planning le moins critique qui nous permette de retrouver ce contexte ?
Nous anciens élus avons rendu une copie pas recevable à la préfecture.
Revotons au plus vite
- Mea culpa de l'ancienne équipe. Où est-ce qu'on va ? Qu'est ce qu'on fait là maintenant ?
Si appel perte de temps
- Essayons de travailler ensemble dans l'intérêt du village
- Soyons constructifs
- L'action qui a été décidée est retombée sur des individus non concernés
- Il y a des faits objectifs qu'on ne peut pas nier
- Si le recours est gagné tout le monde perd
- S'il n'y avait pas eu le 1er recours on n'en serait pas là
- Le Tribunal Administratif a jugé ces dysfonctionnements. C'est un boulet au pied s'il y a appel.
- Que veut faire la population ?
- Il faut apaiser les choses et refaire les élections
- Réélection le plus vite possible pour continuer à travailler.
Quelle aide aurait besoin l'équipe municipale ? Aide financière ?
- Ce recours est stupide car les résultats auraient été les mêmes !

- S'il je ne respecte pas les règles en voiture, il me faut payer une amende. La loi existe, il faut accepter. C'est bien que Vaour soit rappelé à l'ordre, il fallait bien que cela arrive un jour.

- Quel soutien aurait besoin l'équipe municipale ?

Réponse => Besoin d'une mobilisation citoyenne pour stopper la fusion avec le Carmausin
Continuer à se voir au moins tous les jeudis pour continuer à avancer sur des projets

- Message de Doug et Louise Riley lu par Jérémie. Ils soutiennent la mairie actuelle, et pensent qu'il est plus raisonnable de refaire les élections..

- Pas de recours. Bon travail que vous avez commencé

- De quelle manière va être décidé s'il y a Appel ou non au Conseil d'État ?

Réponse => Décisions prises collectivement en groupe de travail en s'appuyant sur ce qui a été dit aujourd'hui.

Recherche du consensus => Dialogue, réflexions collectives

- Combien de temps ça prend pour organiser de nouvelles élections ?

Réponse => ce sont les délégués et / ou la préfecture qui donneront la date, à la suite de quoi vient le dépôt des listes et 15 jours de campagne (en tout environ 3 mois)

- Action des habitants pour réduire les délais des élections, pour que les prises de décisions importantes en cours ne soient pas prises avant les nouvelles élections – alors que nous, habitants n'avons pas la parole !

Demander de l'aide aux communes voisines : Penne, Roussayrolles, St Michel de Vax...

- Les élus actuels pâtissent tous individuellement d'un problème qui ne leur appartient pas.

- Il faut que tout le monde sache où on en est et comment on peut s'en sortir.

Faire un compte-rendu sans rentrer dans la polémique. Vous devez rendre compte aux villageois

Réponse => Tout le monde a été mis au courant au moins par courrier dans la boîte aux lettres mais aussi par mail ou texto.

- Faire un Écho de Vaour exceptionnel pour informer

- Demande d'aide pour récolter un maximum d'avis des vaourais.

- J'ai été bien accueillie comme binôme de Nicole. Le groupe de Travail est très intéressant.

- Travail très bon et communication meilleure que celle passée. Gain de confiance

Réponse => La communication est très compliquée et loin d'être parfaite, on y travaille ardemment.

- Importance que les Vaourais soient tous présents pour les élections au moins autant que le 15 mars.

Tour de parole des élus pour connaître leur avis sur le recours ou non
=> majoritairement pour refaire les élections
mais désirant aussi comprendre leurs droits
et prendre le plus de renseignements possibles sur l'appel